

Recommandations pour la rémunération de stagiaires en aménagement du territoire

FSU
Section romande

Rémunération entre fr. 1500.- et 2000.- durant les études universitaires (bachelor ou master)

Rémunération minimale en principe de fr. 1000.- après la maturité fédérale

Ces valeurs s'entendent en salaire brut mensuel pour un stage de 2 à 4 mois avec un but de formation et de découverte. La majoration pour droit aux vacances, due si celles-ci ne sont pas payées, n'est pas comprise dans ces valeurs.

Le salaire peut être évalué à la baisse ou à la hausse, y compris au-dessus de la fourchette indiquée, en fonction de critères objectifs tels que :

1. **Durée du stage** : salaire plus élevé ou progressif si le stage dépasse 3 ou 4 mois. Au-delà de 6 mois, notamment en fin de formation, on ne devrait toutefois pas parler de stage mais d'emploi.
2. **Mission et objectif du stage** : salaire dans le bas de la fourchette si le besoin d'encadrement est accru ou si le temps consacré à l'apprentissage est important, inversement il devrait être supérieur si les tâches sont essentiellement productives.
3. **Rapport entre le profil de formation du stagiaire et sa mission** au sein du bureau employeur : Par analogie avec le point précédent, plus les tâches sont en adéquation avec les compétences du stagiaire, plus la rémunération doit être élevée, inversement, si les connaissances du stagiaire sont très éloignées des activités du bureau, la rémunération peut être plus faible.

Fédération
suisse
des urbanistes

Fachverband
Schweizer
RaumplanerInnen

Federazione
svizzera degli
urbanisti

Federaziun
svizera
d'urbanists

Vadianstrasse 37
Postfach
9001 St. Gallen

T 071 222 52 52
F 071 222 26 09
info@f-s-u.ch
www.f-s-u.ch
section romande :
rue Beau-Séjour 16
1003 Lausanne
T. 021 323 06 26
F. 021 320 55 59
info@uplav.ch

Pour le Comité



Xavier Fischer
Président

12 janvier 2009